

2090

HN
31
E 34
V. 90
1920

Vers le peuple

QUELQUES mois après la publication de l'encyclique *Rerum Novarum*, le comte de Blome, rencontrant ses compagnons d'études réunis pour la dernière fois à Fribourg, ne put s'empêcher de leur exprimer son sentiment dans les termes suivants: « Depuis notre dernière réunion, dit-il, il s'est produit un événement... d'une importance immense à notre point de vue. Celui qui entreprendrait de relater le mouvement social catholique à notre époque... diviserait son ouvrage en deux parties distinctes. Il intitulerait le premier chapitre: « Avant l'Encyclique *Rerum Novarum* » et le second « Après l'Encyclique ».

L'immortelle charte sur la condition des ouvriers occupe en effet le centre du mouvement social catholique. Suivant l'expression si juste de M. Max Turmann, c'est à la fois une conclusion et une préface: la conclusion doctrinale des essais de pacification entrepris par les catholiques au cours du siècle dernier, et la préface du grand mouvement d'idées et d'œuvres qui allait se développer avec éclat durant les trois décades suivantes.

Un nouvel ordre social

Au cours du dernier siècle, quelques grands faits sont venus bouleverser les conditions du travail.

Les revendications des philosophes et des économistes du XVIIIe siècle avaient poussé les esprits à des déterminations décisives. On sentait, même avant la chute de l'ancien régime, que l'ordre politique et social était

miné dans son fondement. Le rationalisme, inspirant à la raison une présomption sans borne, enseignait aux hommes à se dispenser des vieilles contraintes traditionnelles. Rousseau avait professé l'indépendance primitive de l'homme et la suprématie du peuple. Cette doctrine du *Contrat social* se traduit maintenant par des faits. Les États généraux se transforment de leur propre autorité en assemblée nationale. La Révolution proclame les droits de l'homme, et ne tarde pas à renier les droits de Dieu. L'impiété des philosophes et des classes dirigeantes s'insinue parmi le peuple; dans les esprits embrumés, la notion de justice rencontre tant de difficulté à se faire jour qu'elle cesse souvent d'être le mobile profond des actes humains. On comprend dès lors l'incertitude, puis l'anarchie, qui agite bientôt la société tout entière.

Mais la Révolution ne se contente pas de renverser la monarchie; elle supprime également les organismes qui servaient de contrepoids à l'absolutisme royal. Les corporations sont rasées, et il est fait défense aux travailleurs de les reconstituer. L'exemple se propage dans d'autres pays. C'est l'aurore de l'individualisme parfait; le règne de l'intérêt personnel, de l'âpre concurrence, de la lutte des citoyens entre eux, digne prélude de la lutte des classes. Nous sommes donc en présence d'un nouvel ordre social basé sur l'égoïsme et sur le libre jeu de la force.

A ces deux faits s'ajoutent le développement du capital mobilier et l'avènement du machinisme. Les rouages de production les plus perfectionnés et les mieux commandés distancent les autres. Ainsi s'opère la concentration des entreprises. Les avenues qui conduisaient l'artisan au patronat lui sont fermées une par une. A la libre concurrence entre patrons qui se dis-

putent les marchés et le prix de la production, s'ajoute la libre concurrence entre les ouvriers qui, évincés de leur métier par les appareils mécaniques et la division excessive du travail, enchérissent à rebours sur un salaire de famine. Le travail est tombé au rang d'une vulgaire marchandise que le patronat et le prolétariat s'achètent et se vendent suivant les exigences de la loi d'airain. L'enseignement de l'économie politique prônait les belles théories de la liberté; mais cette liberté n'aboutissait qu'à l'écrasement des travailleurs.

L'exaspération pénétrait les couches profondes, et menaçait la société de terribles éruptions populaires.

Les Cercles catholiques d'ouvriers

Lorsqu'au lendemain de la guerre de 1870, la Commune fournit le lamentable spectacle de Français s'entre-déchirant sous les yeux de l'ennemi, La Tour du Pin et de Mun conclurent que l'aberration des esprits était complète. Il fallait reconstruire les bases de la société, rappeler la bourgeoisie au sens de son devoir, et réconcilier le peuple avec les classes en possession du pouvoir et de la richesse.

Par l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, de Mun veut tendre à l'apaisement des luttes sociales et rétablir le règne de la justice. Le grand politique que fut le prince de Metternich avait bien saisi la situation, lui qui écrivait au Marquis de St-Aulaire, ambassadeur de France à Vienne: « La France ne trouvera que dans la Corporation le ciment nécessaire à sa reconstruction sociale. » Le cercle devait, dans la pensée de ses fondateurs, servir de terrain d'entente: il cherchait à opérer le rapprochement des classes par des contacts et à dissiper les malentendus par des services efficaces.

Cette œuvre présente le grand mérite d'avoir jeté immédiatement dans la mêlée des hommes de cœur qui prêchaient la fraternité par l'exemple, et qui mettaient à la disposition du peuple l'autorité et l'éclat de leur talent. Il faut avouer qu'au début de cette entreprise il y avait plus de bonne volonté que de doctrine basée sur les faits. L'Œuvre des Cercles sentit bientôt le besoin de s'outiller. René de La Tour du Pin, dont l'esprit pénétrant avait été mis en éveil par les vues sociales de Le Play, pressait l'organisation de la section d'études. Bientôt s'y groupèrent sous la présidence de Léon Gautier, Félix de Roquefeuil, Lecour-Grandmaison, le comte de Bréda, Léon Harmel, de Marolle, le Père de Pascal, Henri Lorin. Le conseil d'études se livra à une vaste enquête. L'action de l'Œuvre des Cercles put désormais s'appuyer sur un corps de doctrine; elle se présentait devant l'opinion comme la forme extérieure de tout un mouvement d'idées. Mais il ne suffisait pas de posséder une doctrine, et d'en presser la diffusion par la fondation des cercles; il importait aussi d'élaborer dans l'intimité la législation sociale dont les esprits avertis saisissaient l'urgence. L'*Union d'études des catholiques sociaux* continua ainsi sur une plus large base l'œuvre commencée par le *Conseil des études*. C'est dans cet arsenal qu'Albert de Mun prépare laborieusement la documentation qui lui permit de livrer avec succès le bon combat de l'intervention législative.

Quelques précurseurs

Si l'*Œuvre des cercles* a trouvé l'énergie de se lancer résolument dans l'action pratique; il faut reconnaître que d'autres avaient déjà compris l'urgence de refaire la mentalité chrétienne de la nation, et de venir au secours du peuple par des initiatives opportunes.

On peut dans une certaine mesure attribuer à cet inconscient désir la diffusion rapide des Conférences de Saint-Vincent de Paul. En 1838, professant à Lyon un cours de droit commercial, leur fondateur, Frédéric Ozanam, faisait entrer dans le cadre de ses leçons: la conception du droit, de la personne humaine, de sa dignité; la notion du travail, son caractère libre et son accomplissement obligatoire; l'étude de la propriété, le fondement et les fins qui forment ses titres. Il réclame pour l'ouvrier un salaire convenable qui ne dépende pas de la fluctuation de l'offre et de la demande. Il flétrit l'abus des forces de l'être humain, et l'usure par laquelle le maître s'adjuge la part du lion au détriment de l'ouvrier.

Au lendemain des troubles de février 1848, alors que la famille royale a fui devant l'émeute, et que la deuxième république proclame le suffrage universel, Ozanam avoue n'avoir qu'un regret: « c'est d'être moins préparé que tout autre aux questions qui vont occuper les esprits, à ces questions de travail, de salaire, d'industrie et d'économie, plus considérables que toutes les controverses politiques ».

Du haut de la chaire de Notre-Dame, Lacordaire réclame l'interdiction légale du travail du dimanche, alléguant que souvent c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. A la tribune parlementaire, Montalembert revendique avec éloquence la limitation légale du travail des femmes et des enfants.

Après l'ébranlement de 1870 et les horreurs de la Commune, ce sont ces mêmes pensées qui s'imposaient avec force à l'esprit du comte Albert de Mun et du marquis René de La Tour du Pin.

Des années de labeur et de propagande se succèdent avec des alternatives d'épreuves et d'enthousiasmes in-

soupçonnés. Les membres du Conseil des études ont approfondi beaucoup d'idées. Des avis définitifs sont formulés sur « l'ordre social chrétien, sur la liberté du travail, sur les devoirs du pouvoir envers le travail, sur la nature du contrat de travail, sur le principe de l'organisation du travail, sur le droit d'association, sur les associations professionnelles, les grèves et les banques populaires ».

S'inspirant des conclusions de ces communs travaux, de Mun est en mesure de déposer sur la table de la Chambre des députés, autour de 1885, toute une série de projets de loi pourvoyant à la protection légale des travailleurs, à l'établissement obligatoire d'assurance ouvrière, à l'organisation professionnelle et à la reconnaissance de l'action syndicale.

Emmanuel de Ketteler

Mais de semblables préoccupations avaient déterminé chez les catholiques des autres pays des initiatives analogues.

En tête des meilleurs amis du peuple, il convient de placer le curé de Hopsten, qui ne tarda pas à devenir le grand évêque social de Mayence.

La Prusse appuyait son despotisme sur l'enseignement des philosophes qui faisaient de l'État une personification toute puissante, et sur la violence des policiers qui intimidaient les masses populaires par d'incessantes interventions au nom de la « sûreté générale ». Le parlement d'empire, qui succéda en 1840 à la bureaucratie prussienne, manifesta bientôt la même tendance à l'asservissement.

Né d'une famille féodale de la Westphalie, que Montalembert a dénommée « la Bretagne germanique », et

qui est toujours restée jalouse de ses libertés locales, le jeune baron de Ketteler entretenait une haine instinctive contre tout absolutisme. Cette opposition devint bientôt chez lui une hostilité de conviction contre tout abus de la force.

A l'âge de 30 ans, il quitte le fonctionnarisme en signe de protestation contre l'emprisonnement de l'archevêque de Cologne. On découvre quelques années plus tard le baron de Ketteler dans la petite ville de Beckum, où, modeste vicaire, il est tout absorbé par son grand dévouement au service des pauvres. Curé de Hopsten, son héroïsme à l'endroit des humbles paysans, décimés tour à tour par la famine et par le typhus, provoque une si vive admiration, que la circonscription de Tecklenbourg, de majorité protestante, le choisit presque à l'unanimité pour son député au parlement de Francfort. Quelques vigoureux discours sur la liberté des sociétés religieuses, la liberté d'enseignement et l'autonomie communale de l'école, mettent rapidement en vedette le robuste orateur westphalien. Au cours de l'émeute de 1848, le prince Lichnowsky et le général d'Auerwald sont massacrés par des bandes révolutionnaires aux portes de Francfort. On confie à l'abbé de Ketteler la tâche délicate de prononcer l'oraison funèbre. L'orateur flétrit le crime, mais il refuse de laisser porter les responsabilités sur le peuple: « Les coupables, c'est vous! s'écrie-t-il en présence de ses collègues consternés. Vous avez semé le vent de l'iniquité, nous venons de récolter la tempête. Ne vous en prenez pas au peuple qui vaut mieux que nous. S'il se livre à des violences, c'est que vous l'avez perverti; s'il oublie ses devoirs, c'est que vous l'avez égaré; s'il ne respecte pas les lois humaines, c'est que vous avez arraché de son cœur le respect de la loi divine. » Suivant la réflexion de son biographe

Kannengieser: « Ketteler commençait son rôle de grand justicier. »

A quelque temps de là, novembre 1848, il est invité par l'archevêque de Mayence, à prêcher l'Avent, dans la cathédrale, sur un sujet de son choix. Six grands discours sociaux datent de cette circonstance. « Ses deux sermons sur la propriété, dit Decurtins, sont une protestation contre la conception matérialiste du droit de propriété tel que l'avait enseigné l'économie politique classique. » « Le grand mérite de Ketteler, ajoute-t-il, c'est d'avoir été le premier à introduire de nouveau dans l'économie politique moderne la conception catholique et d'avoir déployé dans le domaine de la science, comme dans celui de la vie pratique, le drapeau de la réforme sociale catholique. »

Ces discours ont un grand retentissement en Allemagne; les foules inquiètes se tournent avec espoir vers ce novateur étrange qui prêche la restauration des grands principes chrétiens.

Ketteler développera et mûrira ses idées. Tout le mouvement social catholique d'Allemagne s'incarnera dans sa personne. Il fait école même à l'étranger; Manning et Gibbons se réclament de lui. Decurtins, son disciple en Suisse, rapporte, dans un discours prononcé au Congrès des catholiques allemands en 1892, que Léon XIII osa lui dire après la lecture des sermons de Mayence: « Ketteler était mon grand précurseur. »

Catholiques et Socialistes

Le fougueux parlementaire de Francfort vient d'être élevé à la dignité épiscopale de Mayence, et déjà on le surnomme « l'évêque des ouvriers ». La question sociale reste en effet l'objet de ses constantes préoccupations.

Les socialistes allemands déployaient la plus grande activité pour organiser à leur profit les masses populaires. En 1848, Engels et Karl Marx publient un manifeste retentissant qui devient la grande charte du socialisme scientifique; mais en dépit de ce manifeste et de l'apparition du célèbre ouvrage de Marx, le *Capital*, le socialisme n'obtient pas d'importants résultats. Vers 1863, par sa fameuse *Réponse* et par la fondation, à Leipzig, de l'*Association générale des travailleurs allemands*, Lassalle détermine un bien plus redoutable soulèvement du prolétariat.

Schulz-Delitzsch préconisait, au nom du parti progressiste, la formation d'associations de crédit, de syndicats d'achat en commun des matières premières, de sociétés de consommation, de coopératives de production: œuvres économiques qui n'étaient pas sans mérite, mais qui profitaient aux petits paysans plutôt qu'aux ouvriers urbains. Lassalle, par sa *Réponse publique* du 1er mars 1863 au *Comité central* chargé d'organiser les ouvriers d'Allemagne, « proposait comme une solution transitoire, la création d'associations ouvrières soutenues par l'État, et appelait de ses vœux l'heure où le suffrage universel disposant des pouvoirs publics, leur arracherait les ressources nécessaires pour permettre aux travailleurs de devenir les propriétaires de fabriques ». (Goyau, Ketteler, p. XXV.)

Pendant que ces deux chefs se disputaient ainsi la direction de la classe ouvrière, l'assemblée générale des catholiques, réunis en septembre 1863 à Francfort, et les théologiens catholiques en réunion à Munich (sept. 1863) « inauguraient la descente des catholiques dans la mêlée sociale ».

Mgr Ketteler résolut d'opposer aux socialistes et aux libéraux une critique, puis un manifeste qui mettrait

en lumière les principes catholiques sur la question sociale. Au printemps de 1864, il publiait son livre: *La question ouvrière et le christianisme*.

L'auteur débute par un tableau saisissant des misères de la classe ouvrière, et il reconnaît à Lassalle le mérite de les bien dépeindre. Ces misères il les attribue principalement à la liberté industrielle illimitée qui a détruit les corporations de métiers, et à l'ascendant exagéré du capitalisme qui réduit sans cesse le nombre des ouvriers indépendants et grossit l'armée du prolétariat.

Les remèdes des socialistes et des libéraux sont insuffisants. La liberté d'industrie et d'établissement est impuissante à améliorer le sort de l'ouvrier, parce qu'en fait la liberté n'existe pas: la nécessité de gagner la subsistance de sa famille rive l'ouvrier à l'industrie qui l'emploie. Cet esclavage le pousse à la révolte, et la révolte organisée prend aujourd'hui le nom de socialisme. Ketteler rappelle que seule l'Église peut inspirer la charité efficace, réhabiliter la dignité humaine, fortifier la famille qui est « la meilleure et la plus naturelle des associations »; il propose ensuite l'expansion des groupements sociaux, et le développement, au moyen de dons volontaires, des associations de production proposées par Lassalle.

Les idées se précisent

Un pèlerinage d'ouvriers au sanctuaire de Notre-Dame des Bois allait fournir à Ketteler, en 1869, l'occasion de grouper dans une allocution tout un programme de réformes pratiques, qui constitue pour l'époque le plus clair exposé des justes revendications ouvrières. Ce discours nous fait constater avec quelle étonnante précision l'évêque de Mayence a pressenti le jugement de

l'Église, près d'un quart de siècle avant la promulgation de l'Encyclique *Rerum Novarum*.

Deux documents importants complètent la pensée de Ketteler et rallient définitivement à son attitude les catholiques d'Allemagne. Le premier prend la forme d'un mémoire adressé à l'assemblée des évêques réunis à Fulda, en septembre 1869; c'est un plaidoyer sollicitant l'intervention de l'Église pour la solution du problème social. Dans une autre occasion, Ketteler rédige pour le Centre tout un programme de politique fiscale et sociale; il requiert cette fois la collaboration de l'État pour « donner à la classe ouvrière une aide légale pour la formation de groupements corporatifs » et pour « protéger légalement l'ouvrier et sa famille contre une injuste exploitation ».

Le précurseur n'a pas eu la satisfaction de voir mûrir tous les fruits des pensées qu'il avait fait fleurir. Mais un invincible optimisme lui inspirait le pressentiment, ainsi qu'il l'avoua à son ami le professeur Phillips de Vienne, qu'un Pape saurait un jour réveiller dans l'Église toutes les forces divines. Du concile du Vatican, il avait précédemment écrit de lui-même, au Dr Haffner, une pensée qui résume toute sa vie et sa grande foi dans l'avenir: « Mon âme tout entière, dit-il, est attachée aux formes nouvelles que les vieilles vérités chrétiennes créeront dans l'avenir pour tous les rapports humains. »

Ses idées étaient répandues et commentées dans toute la catholicité: c'est un autre disciple de Ketteler, ce Lingens, qui adoucit la captivité d'Albert de Mun à Aix-la-Chapelle, en 1871, par le récit des préoccupations de son maître; c'est également un disciple de Ketteler, ce Vogelsang de Vienne qui émerveille le marquis de La Tour du Pin de ses conceptions sociales.

L'action du Centre

Toute une législation allait de plus surgir par l'action du Centre. Le 17 mars 1877, Clément de Galen, le propre neveu de Ketteler, dépose au Reichstag une demande de revision de la loi sur le travail. C'était la première fois que l'on déposait au parlement d'Allemagne une loi en faveur de l'ouvrier. Le Dr Lieber et l'abbé Hitze reviennent d'année en année avec des motions plus précises et plus pressantes. Le baron de Hertling souleva à son tour, en 1881, un débat qui eut un prodigieux retentissement; mais l'opposition systématique de Bismarck paralyse tout aboutissement. Le Centre gagne cependant du terrain; et, lorsque, sur l'initiative de Decurtins, la Suisse s'apprêtait à convier les puissances à une conférence internationale pour l'étude des questions ouvrières, Guillaume II intervient tout à coup par un rescrit du 4 février 1890, adressé à Bismarck, et manifeste sa détermination de provoquer, dans l'intérêt de l'industrie et du prolétariat d'Allemagne, une entente avec les pays qui dominent ensemble le marché industriel. La Conférence siège à Berlin du 15 au 29 mars 1890. Par une coïncidence peut-être pas inconsciente les élections générales avaient lieu pendant la Conférence. Le Centre sort victorieux des urnes. Le chancelier de fer est remercié de ses services. Le discours du trône annonce la réforme de l'ordonnance professionnelle. C'est un complet programme social. Le comte de Galen qui le premier avait demandé la revision de la loi du travail en 1877, et l'abbé Hitze, l'éminent sociologue, prennent la parole au nom des Centristes. Grâce à leur tactique pleine de désintéressement et de modération, les catholiques conduisent rapidement les débats à des résultats décisifs. Le 6 mai 1891, soit exac-

tement 10 jours avant la promulgation du *Rerum Novarum*, le Parlement votait en troisième lecture le projet de loi qui réorganisait le travail industriel suivant un plan de réforme dont le parti du Centre sollicitait patiemment l'adoption depuis dix ans.

La doctrine sociale de Manning

Contemporains et disciples de Ketteler, le cardinal Manning et le baron de Vogelsang se faisaient les vulgarisateurs de la même doctrine en Angleterre et en Autriche.

En préparant une réfutation dogmatique à l'*Essai sur le développement de la doctrine chrétienne*, par lequel Newman justifiait sa conversion au catholicisme, l'esprit clair et logique de Manning avait senti avec force l'infériorité de l'incertitude protestante en présence de l'autorité sereine de l'Église de Rome. Ce besoin de certitude et les violences de la politique anglaise à l'endroit du catholicisme l'avaient conduit à la pleine lumière. De même qu'il s'employa désormais à combattre la fausse liberté de la raison humaine, ainsi il voulut lutter contre la fausse liberté du travail.

La doctrine de Manning peut se résumer dans les deux points suivants: réglementation des conditions du travail par les autorités corporatives, comprenant la double représentation des patrons et des ouvriers; et intervention législative pour réprimer les conditions excessives imposées aux travailleurs.

Ce programme est clairement exposé dans la lettre du Cardinal au Congrès de Liège:

« Le pouvoir d'association, pour motifs de secours mutuel et de soutien, écrit-il, est un droit naturel et légitime... Ces sortes d'associations sont très fécon-

des et pacifiques lorsque maîtres et ouvriers s'unissent ensemble en confraternités ou corporations. Si, au contraire, ils restent séparés et indépendants les uns des autres, ils devraient pouvoir conférer librement en tête-à-tête, chaque fois qu'une difficulté s'élève entre eux; et s'ils ne réussissent pas à s'entendre, ils devraient pouvoir soumettre leurs différends à un conseil d'arbitres librement choisis par les deux parties. Si enfin cet arbitrage ne réussissait pas à amener la paix, la Société en général pourrait, pour sa propre protection, intervenir spontanément, ou du moins recourir à l'autorité législative. »

On ne peut lire cette page sans être frappé de l'accord de pensée qui s'établissait au-dessus des frontières entre tous ceux qui avaient formé le projet de réhabiliter les travailleurs manuels. Les motifs déterminants variaient suivant la condition particulière des pays; en France le mouvement social procédait d'un renouveau religieux; en Angleterre et en Autriche, les premières initiatives de secours étaient inspirées par la grande misère des classes laborieuses; mais partout on voulait réagir contre les funestes théories libérales de l'École de Manchester, en faisant une application nouvelle de la vieille idée corporative, et en recourant avec modération à l'arme législative pour combattre les abus les plus invétérés.

Grève des « dockers »

Mêlé à la vie publique de sa patrie, et dévoué au sort des classes laborieuses, il n'est pas étonnant que Manning ait pris place à la tête du mouvement social en Angleterre. Homme d'action essentiellement, il s'est adonné d'abord aux œuvres de charité et même de pure philan-

thropie. Il visite les patronages de soldats, les prisons, les refuges de nuit, les établissements scolaires. En sa qualité de membre de la Commission royale chargée de l'enquête sur les logements ouvriers, il pénètre dans les taudis et s'enquiert en particulier des conditions misérables de la population ouvrière de Londres.

Une grande commotion sociale mit en lumière la science et l'autorité de ce dévoué serviteur du peuple. Sous la direction de John Burns, les *Dockers* de Londres déclarent la grève. C'était un sursaut contre la brutalité du travail et de la vie. L'émoi était d'autant plus général que le commerce et l'industrie s'en trouvaient complètement paralysés. Le lord-maire et l'évêque anglican interviennent sans succès. Finalement on requiert l'arbitrage de Manning. Il mit tant de persuasion et de tact à faire fléchir l'obstination des uns et à apaiser les fureurs des autres, qu'un arrangement fut en définitive conclu: on l'a dénommé la *paix du Cardinal*.

Vogelsang et les chrétiens sociaux

C'est également la misère dans laquelle croupissaient les familles d'artisans qui provoqua en Autriche le premier mouvement de sympathie et d'études. Le baron Charles de Vogelsang, que l'on trouve à la tête de l'entreprise de relèvement populaire, attribuait tous les maux du corps social à une unique cause, le régime de l'absolutisme. Il soutient dans son journal la défense des corporations et des droits populaires avec une telle hardiesse de pensée et de plume qu'on a surnommé Vogelsang, « le Louis Veillot de la question sociale ». C'est lui qui a préparé le terrain aux lois industrielles de 1883 dont le comte de Belcredi a été le véritable créateur, et c'est lui qui a rendu possible la législation

sur le travail dans les fabriques réalisant la réduction des heures de travail, la journée maxima, et la restriction du travail des femmes et des enfants. Vogelsang avait groupé autour de sa personne tous les éléments capables de lancer un mouvement de réforme sociale chrétienne. On y rencontrait le prince Liechtenstein, le Dr Pattai, le Dr Gessmann, le Dr Schneider et plusieurs ecclésiastiques. Sous l'influence de Vogelsang, Lueger, le grand agitateur populaire, précise ses idées et bientôt les chrétiens sociaux s'assurent l'administration de Vienne et prennent un grand ascendant sur toute la Basse-Autriche.

Les comtes de Blome, de Kuefstein et de Belcredi, partageaient les opinions de Vogelsang et luttaient ferme pour les faire prévaloir à la Chambre des seigneurs. Ils mirent également à profit leurs relations avec les catholiques d'Allemagne pour fonder à Francfort un cercle d'études sociales. D'autre part, le comte de Kuefstein qui passait habituellement ses hivers à Rome, détermina le cardinal Jacobini à former une réunion d'études à laquelle participaient des théologiens de divers pays.

Pecci, Medolago, Toniolo et Rezzam

Par ailleurs, la Suisse, et même la Belgique et l'Italie, n'étaient pas restées inactives en face des problèmes sociaux.

En Italie, les noms du comte Medolago-Albani et de Toniolo sont depuis longtemps célèbres. Les œuvres pratiques déjà importantes avant l'Encyclique sont cependant confinées au diocèse de Bergame; le congrès qui y fut tenu en 1877 servit de point de départ à une multitude d'œuvres dont la plus large part de mérite

revient à Rezzara, le dévoué et prodigieux réalisateur.

Il convient de signaler au passage, comme un document prophétique, la belle lettre pastorale que l'archevêque de Pérouse publiait en cette même année 1877 sur l'*Église et la Civilisation*. Mgr Joachim Pecci, qui allait illustrer le souverain pontificat sous le nom de Léon XIII, y dénonçait déjà l'odieuse exploitation de l'artisan ainsi que l'existence intolérable des femmes et des enfants dans les usines, et il appelait de ses vœux une législation chrétienne qui redressât ces abus de la société contemporaine.

Le mouvement social en Belgique

En Belgique, c'est au comte de Coux, professeur à Louvain, qu'il faut faire remonter l'économie politique chrétienne. En 1846, il cède son enseignement à un illustre maître, Charles Périn, dont l'heureuse influence allait bientôt couvrir la France aussi bien que la Belgique. Dans le domaine des initiatives pratiques, il convient de signaler la *Fédération des sociétés ouvrières catholiques belges* dont l'effectif atteignait déjà 55,000 adhérents en 1872; son chef intellectuel, G. Dejaer, lui avait tracé l'année précédente tout un programme de revendications concrètes; mais les résultats se firent longtemps attendre.

Le mémorable discours que de Mun prononça en 1884 à l'adresse des étudiants de Louvain, et les grèves alarmantes de 1886, déterminent un regain d'activité sociale. M. Beernaert, le chef du gouvernement, inaugure, la même année, 1886, une série de réformes législatives qui est sans parallèle dans l'histoire. Trois congrès groupent successivement à Liège les sociologues et les hommes d'œuvres, sous la présidence de Mgr Dou-

treiloux. Le congrès de 1890 prit les proportions d'un événement européen par suite de la présence des plus éminents catholiques sociaux de l'étranger.

Gaspard Decurtins

Mais la Suisse devait rester le théâtre des rencontres internationales, grâce à l'activité précoce de Gaspard Decurtins. Entraîné dans la vie publique dès l'âge de 21 ans, Decurtins vouait à la question sociale ses études et toutes ses énergies. Né dans les Grisons, il était un enfant de la montagne et il avait eu le loisir d'observer sur place la condition misérable des petits paysans suisses. Decurtins commença par lutter pour maintenir ce qui subsistait en son pays de l'antique propriété collective. Depuis un temps immémorial les chèvres avaient libre circulation sur les terres de la commune et même sur les propriétés privées; on voulait priver les petites gens de ce droit. Decurtins le défend et le sauve. Il ne tarde pas à témoigner également son intérêt aux artisans des villes, en faisant étendre la responsabilité civile des patrons en cas d'accident à beaucoup d'industries qui ne le comportaient pas. Son raisonnement fut le suivant, au Conseil fédéral helvétique: Le travailleur a droit à l'existence comme tout homme. Or le salaire qui lui est alloué devient, par l'application de la *loi d'airain*, à peine suffisant pour répondre aux besoins les plus pressants de la vie. Donc, la loi doit imposer au patron ou bien un minimum de salaire qui permet à l'ouvrier de s'assurer contre les risques professionnels, ou bien une indemnité pour réparer l'accident qui jette le désarroi dans sa famille. Le nom de Decurtins est également attaché à la diffusion d'un *secrétariat ouvrier* dont le fonctionnement est extrêmement ingénieux. Ces insti-

tutions forment une sorte de bureau de statistique servant d'intermédiaire entre le pouvoir et le peuple. Le titulaire est payé par l'État mais nommé pour trois ans par les délégués des associations ouvrières. Ce secrétariat jouit ainsi du caractère officiel sans perdre les avantages d'une véritable indépendance. Cet organisme avait pour fonction de transmettre au gouvernement les vœux de ses administrés et de recueillir pour le bénéfice des législateurs tous les renseignements économiques qui leur sont indispensables. Decurtins contribua enfin plus que personne à grouper en une vaste fédération toutes les sociétés ouvrières de son pays. Ces états de service, joints à une profonde érudition, placent Gaspard Decurtins au premier rang de ceux qui opérèrent en Suisse la réforme sociale. Disciple de l'école allemande, et parlementaire d'expérience, il faisait reposer une large part de ses espoirs dans une discrète mais ferme intervention législative. Aussi ne sommes-nous pas surpris de trouver en lui l'un des plus ardents champions d'une législation internationale pour la protection des travailleurs.

L'Union de Fribourg

Nous avons vu tantôt que les comtes de Blome et de Kufstein avaient fondé deux groupes d'études sociales, le premier à Francfort et le second à Rome. En 1884, sur l'invitation de René de La Tour du Pin, les représentants de ces deux cercles de penseurs se rencontrent à Fribourg, dans la bibliothèque de l'évêché. Ils ne sont pas lents à constater qu'ils se trouvent d'accord. Ils en fournissent aussitôt une preuve tangible à Mgr Mermillod en lui confiant une déclaration commune destinée à prendre le chemin du Vatican. *L'Union d'étude de Fribourg* était décidée en principe.

A quelque temps de là, en février 1885, La Tour du Pin exposait à Léon XIII, au cours d'une audience, les accusations de socialisme dont ils étaient l'objet lui et ses amis. « Eh non! répondit le pape, ce n'est pas du socialisme, c'est du christianisme. Ils ne savent pas ce que c'est que l'ordre social chrétien, eh bien, ne craignez rien, attendez ma prochaine encyclique; le pape parlera, il dira qu'il y a un ordre social chrétien. »

C'est sur ces assurances que s'ouvrit en 1885 la première réunion de Fribourg que La Tour du Pin, de Blome et Kuefstein avaient projeté quelques mois auparavant.

Chaque année, l'*Union de Fribourg* mettait un sujet à l'étude; il y avait sur ce sujet, présentation d'un rapport puis discussion générale. L'assemblée rédigeait finalement des « avis » où se condensait la doctrine de l'*Union*. Ces avis n'étaient pas livrés à la publicité, mais Mgr Mermillod les transmettait directement au Saint-Siège. Les membres de ces conférences ne formaient qu'un cercle restreint; quelques catholiques sociaux les plus éminents de divers pays étaient heureux de s'y rencontrer dans l'intimité, et de se faire part mutuellement de leurs opinions et de leurs initiatives. Sous le patronage du clairvoyant évêque de Genève, Mgr Mermillod, on y voyait entre autres, de France: La Tour du Pin, Albert de Mun, l'abbé de Pascal, Henri Lorin, Milcent; d'Allemagne: le Père Lehmkuhl, S. J., le Père Weiss, O. P., le baron Wamboldt; d'Autriche: les comtes de Blome et de Kuefstein; Decurtins et Python pour la Suisse; Helleputte de Belgique; Medolago et Toniolo d'Italie; Cepeda pour l'Espagne.

La législation internationale du travail

Si modeste que ces travaux puissent paraître, on peut au moins constater que deux grandes idées sont sorties de ce petit cénacle de penseurs: l'idée d'une législation internationale du travail, et l'idée d'une encyclique sur la question sociale.

L'ordre du jour de la conférence de 1886 comportait, avec l'exposé du régime corporatif, le programme d'une entente internationale sur les questions de salaire minimum, de moralité publique et de réglementation de la production industrielle. L'adresse au pape de 1887 précisait divers points et concluait à la nécessité d'une entente entre les États pour la protection des ouvriers. Decurtins s'offre d'en faire la proposition au Conseil fédéral helvétique et il présente un mémoire au département suisse de l'industrie.

En juin 1888, sur la proposition de MM. Decurtins et Favon, le parlement suisse, à l'unanimité, invitait le pouvoir exécutif à se mettre en rapport avec les divers gouvernements de l'Europe, en vue de régler, par une législation internationale, les quatre points suivants: la protection du travail des enfants; la limitation du travail des femmes; le repos hebdomadaire; et la journée normale du travail. Par l'entremise du cardinal Jacobini, Léon XIII félicite M. Decurtins de son initiative. Plusieurs gouvernements avaient formulé leur adhésion, et la Conférence allait s'ouvrir à Berne, lorsque Guillaume II d'Allemagne par un rescrit du 4 février 1890 manifesta solennellement son intention de convoquer les puissances dans sa capitale et détourne ainsi au profit de Berlin la Conférence de Berne. Léon XIII, pressenti par l'empereur, ne crut pas devoir se faire représenter à la Conférence, mais il exprima publiquement sa satisfaction de

ce que Mgr Kopp, le prince-évêque de Breslau, fût officiellement désigné comme délégué à la conférence. Cette réunion n'eut pas de résultats pratiques; mais les vœux exprimés contiennent d'utiles indications. L'*Association internationale pour la protection légale des travailleurs* devait plus tard reprendre le projet et en tirer d'heureuses conséquences.

Une encyclique

Une autre grande idée devait originer de l'*Union de Fribourg*. Au cours de sa session de 1888, elle formula l'avis que, dans le désarroi des esprits en présence de la question sociale, il serait extrêmement opportun qu'un document pontifical rappelât l'enseignement traditionnel de l'Église et l'adaptât aux circonstances du temps présent.

A la suite de ce désir formel, Léon XIII convoqua à Rome quelques-uns des plus éminents catholiques de la Conférence. A la demande de sa Sainteté ils rédigèrent un mémoire que signa Mgr Mermillod. On dit même qu'Albert de Mun fut spécialement invité à transmettre au Saint-Père des observations personnelles qui furent accueillies avec grande faveur.

En plus des instances directes des sociologues catholiques, les faits eux-mêmes réclamaient du Souverain Pontife une direction doctrinale.

Mgr Gibbons et les Chevaliers du travail

On connaît au moins vaguement l'affaire retentissante des *Chevaliers du Travail*. Cette immense société avait d'abord affecté les allures d'une société secrète. Après en avoir conféré avec les autorités ecclésiastiques, leur grand maître, M. Powderley, fit reviser les statuts de

l'ordre de manière à en écarter ce qui portait ombrage aux catholiques. Par cette initiative, il put gagner la neutralité bienveillante de la plupart des évêques américains. Mais l'archevêque de Québec, suivi par tout l'épiscopat canadien, réprouva l'association. Rome fut saisi de l'affaire, et il s'en suivit une première censure contre l'ordre des *Chevaliers du Travail*. S. Ém. le cardinal Gibbons adresse alors à Rome un important mémoire rappelant les dures conditions de travail qui pèsent sur les ouvriers des États-Unis, l'impossibilité où ils se trouvent de faire valoir leurs justes griefs par un autre organe que le puissant ordre des Chevaliers qui compte 730,000 membres et 3,000 assemblées locales; le cardinal insiste enfin sur les bonnes dispositions de l'exécutif qui vient de procéder de sa propre initiative à la revision de ses statuts, ainsi que sur les conditions particulières de la société américaine où la population est mixte et l'organisation ouvrière dans une période absolument transitoire.

Après étude, le cardinal Siméoni répond que dans l'opinion de la Sacrée Congrégation, « on peut pour le moment, tolérer la société des *Chevaliers du Travail* », mais Rome exige de nouvelles modifications à ses règlements.

Les ouvriers français au Vatican

Cette attitude expectative ne pouvait suffire à Léon XIII. L'occasion lui fut bientôt fournie de prendre position d'une façon plus claire et plus décisive.

A l'appel d'Albert de Muñ 1,400 ouvriers, 100 chefs d'industrie et 300 prêtres, directeurs spirituels de sociétés ouvrières, se rendent à Rome pour célébrer le jubilé sacerdotale de Léon XIII. C'est le 16 octobre 1888. Après la messe et la communion générale, la foule en-

vahit le Vatican. Le cardinal Langénieux présente le pèlerinage à Léon XIII. De Mun lit une adresse, qui est à la fois l'hommage solennel de la classe ouvrière et une demande au Pape de bénir ses revendications et ses espérances. Léon XIII répond par des conseils et témoigne aux pèlerins la plus grande sympathie.

Ce premier contact officiel du Pape et du peuple ne manquait ni de solennité ni de signification; il constitue en vérité un événement décisif dans l'histoire du mouvement social chrétien.

Mais Léon Harmel, l'ardent et généreux patron du Val-des-Bois, rêvait d'un plus vigoureux élan de la classe ouvrière vers l'Église et l'interprète infailible de sa doctrine de vie. A l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers il propose un pèlerinage monstre qui grouperait 10,000 ouvriers de France. Il s'offre de prendre lui-même la direction de l'entreprise. On se rallie à son projet, et aussitôt s'organise pour l'automne de 1889, cette grande migration de pèlerins qui prit le nom de « Pèlerinage du Travail ». Au moment venu, les trains s'ébranlent de toutes parts et jettent dans Rome des milliers d'hommes du peuple. Le 20 octobre la foule prend d'assaut la salle des béatifications; ces milliers d'ouvriers viennent de centaines de kilomètres faire entendre la plainte de la foule d'où ils se sont échappés un instant pour soumettre comme à un arbitre « la plus grave et la plus actuelle des questions, celle du capital et du travail ennemis ».

Célèbre allocution de Léon XIII

Le grand vieillard promène ses yeux avec complaisance sur cette multitude, et vraiment, comme jadis son Maître, il s'éprend d'une grande pitié pour la foule des travailleurs manuels. Sans passer par les voies or-

dinaires de la diplomatie, le Pape allait donc sceller des alliances avec le peuple chrétien. Ces souvenirs remplissaient de confiance et d'espoir le cœur débordant d'Albert de Mun; et c'est avec émotion qu'il rapporte plus tard dans un de ses discours comment « le Pape s'abandonnait aux hommes du peuple en costume de travail; sur les marches de l'escalier royal, étonné de cette majesté nouvelle, ajoute-t-il, la foule des travailleurs prenait la place du cortège ancien des souverains du passé ».

Dans son allocution, Léon XIII commence par affirmer avec force que c'est la religion qu'il faut donner pour base à la paix sociale. C'est le christianisme qui enseigne « que le travail est sur la terre la condition naturelle de l'homme, que l'accepter avec courage est pour lui un honneur et une preuve de sagesse, que vouloir s'y soustraire c'est à la fois être lâche et trahir un devoir sacré ». Quant au capital, « le riche, comme s'exprime Tertullien, a été créé pour être le trésorier de Dieu sur la terre; à lui les prescriptions sur le bon usage des biens temporels; contre lui de formidables menaces, s'il vient à fermer son cœur devant l'infortune et la pauvreté ». « Cependant cela même ne suffisait pas encore. Il fallait réunir les deux classes, établir entre elles un lien religieux et indissoluble. Ce fut le rôle de la charité. Elle créa ce lien social et lui donna une force et une douceur inconnue jusqu'alors. » Léon XIII demande qu'on cimente à nouveau l'édifice social en revenant aux doctrines et à l'esprit du christianisme, en faisant revivre les corporations d'arts et métiers quant à la substance et sous les formes que peuvent permettre les nouvelles conditions des temps. Le Pape met les ouvriers en garde contre les agitateurs qui veulent la ruine de la société civile et de la propriété; et il recommande aux classes dirigeantes « d'avoir un cœur et des entrailles de père

pour ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front ». Il réproouve le désir insatiable de la richesse, du luxe, des plaisirs; il réclame de l'État la liberté pour l'Église et de sages mesures pour garantir les intérêts de la classe ouvrière et protéger le jeune âge, la faiblesse et la mission toute domestique de la femme, ainsi que le droit et le devoir du repos dominical. Dans une dernière exhortation, Léon XIII presse les patrons de ne jamais se départir à l'endroit de l'ouvrier, son frère, des règles de la droiture et de la justice, et engage les ouvriers à démontrer par leur conduite « que, dans les associations où les principes religieux sont en honneur, règnent en même temps l'amour fraternel, la paix, la discipline, la sobriété, l'esprit de prévoyance et d'économie domestique ».

J'ai tenu à rendre compte de la substance de ce discours parce qu'il créa une profonde impression en France, en Angleterre, en Italie, et parce qu'on y voit se dessiner le grand enseignement qui allait prendre corps dans l'encyclique prochaine sur *la condition des ouvriers*.

Une grande commotion agite les écoles

Les temps paraissaient en effet accomplis. Des études profondes avaient préparé l'opinion à une orientation des esprits vers les problèmes de la société nouvelle. Des deux côtés de l'Océan, le peuple était en proie à d'angoissantes inquiétudes; le Saint-Siège en était officiellement informé par les pèlerinages d'ouvriers français et par les démarches du cardinal Gibbons. L'heure était propice à une expression nouvelle de la doctrine sociale de l'Église.

L'Encyclique *Rerum Novarum* parut le 16 mai 1891. Cet événement eut d'immenses répercussions dans le

monde et en particulier dans les diverses écoles de sociologie.

Le *Vorwaerts*, le principal organe du socialisme allemand, en reçut une impression si profonde, qu'il publia sur le coup l'étonnant aveu suivant: « En vertu de ses fonctions et dans la plénitude de son pouvoir, le Pape a pris les devants sur les princes et les gouvernements des États civilisés, et il a résolu la question sociale. Oui, il a sans aucun doute résolu la question sociale, autant qu'il est donné aux pouvoirs actuels de la résoudre. »

Le *Times* de Londres écrit de son côté: « L'encyclique abonde en observations incidentes dignes d'attention et respire la charité chrétienne et une bonne volonté qui, si elle était imitée et partagée par beaucoup, résoudrait presque les questions industrielles de l'époque. » Dans une assemblée publique l'évêque anglican de Manchester déclare « que le Pape a mis le doigt sur la plaie de notre système social et qu'il faut l'écouter, sans quoi le monde aura à expier sa faute par de terribles calamités ». Et l'organe de la Haute Église d'Angleterre, le *Guardian*, consacre à l'encyclique un remarquable éloge; j'y relève la phrase suivante: « Quand on réfléchit que l'encyclique, quoique reflétant originairement la pensée d'un seul homme, deviendra, par adoption, celle de plus de mille évêques et de tout le clergé qui dépend d'eux, on verra que nous n'avons pas exagéré l'importance historique de ce document. Son effet sera immense dans le développement de la question sociale, et il le sera sans aucun doute pour l'avenir de l'Église catholique. »

Maurice Barrès, qui siégeait alors sur les banquettes socialistes, exprime l'espoir que Léon XIII ne se contentera pas de désarmer les haines, mais qu'il restituera à la papauté l'initiative qu'elle possédait au Moyen-Âge.

Anatole Leroy-Beaulieu consacre à l'étude de l'encyclique tout un volume qui a pour titre: *La Papauté, le Socialisme et la Démocratie*.

Toutes les écoles de sociologie ont analysé minutieusement l'encyclique; les catholiques ont accueilli avec une réconfortante joie les approbations et les directions contenue dans le document papal. « Les politiciens eux-mêmes, remarque Émile Ollivier, détournés un instant de leurs compétitions, ont été remués par ce langage de sage et d'apôtre, de politique et de pontife, où l'on retrouve la beauté de ce qui descend de haut, et ils l'ont admiré. Vraiment, ont-ils dit, cet auguste vieillard a prononcé des paroles profondes. »

Au lendemain de la mort de Léon XIII, on lisait sur les devantures de Rome de grandes affiches: *Fermé pour deuil mondial*.

Le Pape qui a vu avec plénitude la grande pitié de la société moderne, et qui a formulé le seul enseignement capable de remédier efficacement à ses misères, est en effet entré dans l'histoire comme un bienfaiteur insigne de l'humanité.